

**À Madame Audrey Linkenheld
Députée de la 2^{ème} circonscription du Nord**

Villeneuve d'Ascq, le 10 mars 2013

Madame la Députée,

je prends la liberté de vous interpeller, en tant que citoyen et en tant que professionnel de l'enseignement supérieur, sur un sujet d'une extrême gravité, et de nature à porter atteinte à l'intérêt supérieur de la nation.

Partout en France, les Conseils d'Administration des Universités (Universités du Nord de la France, Strasbourg, Créteil, Aix-Marseille...), se voient contraints les uns après les autres d'adopter en urgence, sous la pression des Ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, un document intitulé : « Dossier de préfiguration de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education – Académie de XXX. »

Ce document concerne la mise en place des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPÉ) dans les diverses Académies. (Voyez en pièce jointe le Dossier concernant l'Académie de Lille). **Il n'a fait nulle part en France l'objet d'une concertation préalable avec les enseignants-chercheurs impliqués dans la formation des enseignants**, et n'a même pas été présenté pour avis au Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire des établissements. Il est le fruit de négociations interuniversitaires régionales entre les seuls membres des comités de pilotage académiques et les porteurs des projets ESPÉ, issus pour l'essentiel des directions des universités. Le **déni de démocratie collégiale** sur ce dossier est total, les formateurs de terrain et responsables de master ayant été délibérément écartés de toute discussion.

Sous couvert de convention régionale, **ce dossier impose aux universités tous les éléments de cadrage encore officieux** concernant la future formation des enseignants (Voyez en pièces jointes ces éléments de cadrage), et il **suppose acquis** les principaux principes de la réforme en cours :

- une vision entièrement nouvelle de la formation et du rôle des enseignants du primaire et du secondaire, vision qui suppose une très large **uniformisation de la formation** entre enseignants de disciplines et de niveaux différents,

- une très nette **dominance de la formation didactique et professionnelle aux dépens de la formation disciplinaire** (réduite à seulement 30 à 40% du volume total de la formation sur les deux années !),

- la reconduction de ce que tous les formateurs ont depuis longtemps identifié comme cause principale de l'échec de la mastérisation : **l'obligation, intenable pour l'étudiant de master 1, de se former tout à la fois sur les plans didactique, professionnel et disciplinaire tout en préparant les épreuves d'admissibilité et d'admission du concours.**

Pourtant, la réforme en cours de la formation des enseignants, **élaborée dans le secret des cabinets ministériels**, fait l'objet, depuis qu'ont été révélés les cadrages officieux des futurs masters et des futures maquettes génériques du concours du Capes, **d'une très vive contestation au sein de la communauté universitaire**. Une **pétition** (<http://www.petitionpublique.fr/PeticaoVer.aspx?pi=P2013N35345>), signée par plus de mille collègues, en témoigne.

Partout en France des voix nombreuses, de pédagogues des IUFM comme de chercheurs des Universités, s'élèvent pour rappeler une évidence : **une professionnalisation de qualité**

n'est pas possible sans l'acquisition préalable d'une solide formation disciplinaire. C'est cette évidence que nie et foule aux pieds le cadrage imposé par la tutelle aux Conseils d'Administration des établissements. La mastérisation avait totalement détruit la formation pédagogique des enseignants, et voilà que, par un excès de zèle inverse, et soucieuse hélas de mettre en place des masters au moindre coût, la tutelle s'en prend à leur formation disciplinaire !

Les universités se voient ainsi contraintes d'adopter dans une précipitation extrême (deux à trois semaines de travail préparatoire) ce dossier de préfiguration des ESPE et de fermer les yeux sur les dangers de cette réforme bâclée, **à seule fin de ne pas exclure leur établissement du marché académique de la formation des enseignants**, dans le cadre d'une mise en concurrence régionale sévère entre universités orchestrée par les services ministériels.

Mais plus gravement, il ne vous échappera pas, Madame la Députée, que **ce document de préfiguration** des futures ESPÉ imposé aux universités **est dépourvu de toute valeur en droit : en l'absence de tout cadre législatif national il n'a valeur que de convention locale entre acteurs de la formation régionale**, et ne pourra au mieux acquérir de valeur juridique qu'une fois adoptées et promulguées les lois et circulaires d'application, si elles le sont.

Il est inquiétant pour notre démocratie que les Conseils d'Administration des Universités, sous la contrainte de la hiérarchie, collaborent ainsi à **une procédure extra-légale** qui n'a qu'un seul objectif : **obliger sur tout le territoire la communauté universitaire à adopter de facto, et avant même que la moindre loi ait été votée, les principes d'une réforme imposée sans la moindre concertation et qui condamne l'université française à renoncer à toute ambition intellectuelle dans la formation des futurs enseignants de ce pays.**

Cette politique du fait accompli constitue non seulement **un déni de démocratie universitaire**, mais en outre, supposant d'ores et déjà acquis le vote des députés sur la future loi, **elle constitue un camouflet sans précédent à l'égard de l'Assemblée Nationale : elle revient à dicter par avance leur vote à l'ensemble des députés.**

Pour toutes ces raisons, et prenant en considération les **menaces considérables de dégradation que ce projet de réforme fait peser sur la formation des futurs enseignants**, **je vous demande solennellement de tout mettre en oeuvre pour obtenir des Ministères concernés le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.**

Il est indispensable qu'ait lieu dès maintenant, tant au niveau académique que national, une concertation sereine entre tous les acteurs de la formation des enseignants : il en va non seulement de la qualité de la formation des professeurs, mais surtout de la qualité de l'enseignement primaire et secondaire qu'ils dispenseront aux jeunes de notre pays.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

Yves Macchi, Enseignant-Chercheur à l'Université Lille3-Charles-de-Gaulle,
Responsable du Master Enseignement Espagnol
Membre élu de l'UFR des Langues, Littératures et Civilisations Etrangères de Lille 3